

Eradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030

Déclaration du groupe de la CFTC

Le CESE s'inscrit dans le combat du Père Wresinski et de Geneviève de Gaulle-Anthonioz en se donnant la possibilité de réaliser un avis en associant les personnes concernées par la grande pauvreté. Ce combat pour éradiquer la grande pauvreté doit s'accélérer ; il y a urgence et cet avis le démontre.

L'instauration d'un revenu minimum social garanti (RMSG) attaché à la personne en y intégrant les jeunes dès 18 ans est une préconisation que soutient la CFTC surtout si l'accompagnement de ce dispositif amène vers l'insertion.

Rendre son autonomie à chaque Femme et chaque Homme est un devoir, lui permettre de décider de sa propre vie est un droit.

Pour la CFTC, il faut stopper les cassures dans le parcours d'une personne en grande pauvreté. Attendre 1 an entre le dernier versement du RSA et le 1^{er} versement de sa petite retraite est intolérable. Par conséquent nous soutenons les préconisations 2 et 3.

Il faut impliquer au mieux les personnes concernées par la pauvreté pour modifier nos comportements et ceux des décideurs qui créent les dispositifs d'aides. La clarté, la simplicité, le meilleur accès possible à l'information doivent éviter les non-recours.

Avoir un toit, un logement à soi pour se poser et se reconstruire est une priorité absolue. La CFTC partage la préconisation 5 qui demande que les loyers soient adaptés aux ressources des plus pauvres.

Encourager les personnes à se faire soigner c'est comme le préconise l'avis, condamner les comportements de refus de soin, c'est aussi généraliser le tiers payant et doter d'une carte les bénéficiaires de l'Aide Médicale d'État (AME) pour un meilleur suivi de santé et faciliter le travail des soignants

Un accompagnement scolaire et périscolaire doit permettre à tous les enfants en grande pauvreté d'avoir les mêmes chances de réussites que les autres. Cela passe par la culture, le sport, les loisirs, les aides individualisées et les préconisations 10 et 11 sont à souligner.

L'accompagnement vers l'apprentissage, ou vers l'emploi est primordial pour augmenter toutes les chances de sortir définitivement de la pauvreté.

Le parcours est bien souvent long et semé d’embûches. C’est pour cette raison qu’il faut créer les conditions pour faire de l’éradication de la grande pauvreté une réalité à l’horizon 2030 et adopté une loi de programmation en 2020 comme le préconise cet avis.

Il est difficile en quelques minutes de parler de vies meurtries de millions d’enfants, de femmes et d’hommes. Dans cet avis chaque obstacle a été identifié et des préconisations ont été formulées.

La CFTC remercie les rapporteurs ainsi que la présidente de la Commission et surtout toutes celles et tous ceux qui sont venus devant nous livrer à cœur ouvert leurs blessures.

La CFTC a voté cet avis et formule le vœu qu’en 2030 la grande pauvreté soit enfin éradiquée.